



Ligue des
droits et libertés

Bilan alarmant sur l'état du droit de manifester au Québec

Véronique Fortin et Lucie Lemonde

Ligue des droits et libertés

Mardi, 16 juin 2015

Depuis la grève étudiante de 2012, on observe une intensification de la répression des mouvements de contestation sociale.

Cette répression frappe par son ampleur et par la brutalité avec laquelle les forces policières interviennent, en toute impunité, pour casser les manifestations.

La Ligue des droits et libertés (LDL) a réalisé [un bilan détaillé de la situation au Québec](#) qui confirme l'existence d'un système de répression politique et policier.

Au cours des quatre dernières années, 7 000 personnes ont été arrêtées lors de manifestations. C'est énorme, surtout que ces personnes n'ont rien fait de mal sinon exercer leur liberté d'expression.

La majorité de ces arrestations a eu lieu lors de 59 arrestations de masse, c'est-à-dire à la suite d'encerclement par la police, parfois avant même que la manifestation ne se mette en route. Les manifestant-e-s ont subi de nombreuses violations de droits : ils et elles sont détenu-e-s plusieurs heures dans des conditions pitoyables, menotté-e-s, fouillé-e-s, parfois brutalisé-e-s verbalement et physiquement. Pour une simple infraction à un règlement municipal, ils et elles sont traité-e-s comme des criminel-le-s : on ne verrait jamais un tel traitement pour un automobiliste qui brûle un feu rouge, même si au final le manifestant comme l'automobiliste ne reçoivent qu'un constat d'infraction.

Contrairement à ce qu'affirme la police, il n'y a pas de lien entre les arrestations de masse et la divulgation ou non de l'itinéraire de la manifestation. Il y a par contre un lien évident entre la répression d'une manifestation et son enjeu politique. En 2013 et 2014, à Montréal, 116 manifestations ont été tolérées et se sont déroulées sans aucune intervention policière répressive, même si leur itinéraire n'avait pas été remis à la police.

En comparaison, 23 manifestations sans itinéraire, sur des thèmes liés à la cause étudiante, à la brutalité policière, aux luttes écologistes ou anticapitalistes, ont donné lieu à des arrestations de masse et au déploiement de forces policières lourdement armées. L'itinéraire n'est qu'un prétexte pour réprimer les mouvements de contestation sociale qui dérangent et qui sont jugés comme étant radicaux.

L'étude révèle en outre qu'environ 83 % des constats d'infraction remis à Montréal entre 2012 et 2014 en vertu du règlement municipal P-6 se sont soldés par des acquittements, des arrêts des procédures ou des retraits des accusations. Des centaines de manifestants-e-s ont été arrêté-e-s et accusé-e-s sans raison, uniquement pour mettre fin aux manifestations et dissuader les gens d'y participer.

En plus du nombre effarant d'arrestations et du profilage politique opéré par les services de police, l'emploi d'armes dangereuses comme technique de contrôle de foule, déjà condamné par l'ONU, s'est amplifié : matraques, boucliers, grenades assourdissantes, balles de plastique ou de caoutchouc, gaz irritants et poivre de Cayenne. Les images de cette violence à l'endroit des manifestant-e-s passent en boucle à la télévision dans l'indifférence totale. Pourtant, ces armes sont dangereuses et ont causé des blessures graves.

Cette banalisation des violations de droits et de la brutalité policière doit cesser.

Véronique Fortin et Lucie Lemonde
Ligue des droits et libertés